

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 2751

AMENDEMENT

présenté par

M. Michoux, M. Chaix, M. Michelet, M. Trébuchet, M. Chenu, Mme Laporte, Mme Lechon,
Mme Besse, M. Gery et Mme Martinez

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité null
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	1 000 000
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	1 000 000	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à alerter le gouvernement sur le manque d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) et sur l'absence de statut propre.

Il y a urgence à recruter des AESH pour permettre à des élèves de suivre leurs enseignements dans de meilleures conditions.

Afin de garantir sa recevabilité, cet amendement prévoit 1 million d'euros de crédit pour l'action 3 « Inclusion scolaire des élèves en situation de handicap » du programme 230 « Vie de l'élève », en diminuant en conséquence les crédits de l'action 2 « Enseignement élémentaire » du programme 140 « Enseignement scolaire public du premier degré ».

Afin de ne pas pénaliser le programme 140 et l'enseignement scolaire public, nous appelons le gouvernement à lever le gage.